

## Création d'une plateforme de conciliation pour désengager les tribunaux de commerce

Avec l'objectif de "désengorger les tribunaux commerciaux et limiter les contentieux", Paris Place de Droit, en collaboration avec le Barreau de Paris et les associations de juristes d'entreprise, dont le Cercle Montesquieu et AFJE, et le soutien du Tribunal de commerce de Paris, vont créer la plateforme de conciliation "Spéciale Covid".

"Devant le risque réel d'un afflux de dossiers de ruptures contractuelles, redouté par les juges des tribunaux de commerce comme par les entreprises, la communauté des juristes s'engage bénévolement", indiquent les acteurs de l'initiative.

La plateforme "Spéciale Covid" est une "instance temporaire qui aura vocation à offrir la possibilité d'une résolution non judiciaire des litiges, aux entreprises ayant eu à connaître des inexécutions contractuelles de la part de leurs partenaires commerciaux affectés par le confinement". "Intervenant dans des délais brefs, cette plateforme est proposée aux entreprises, et uniquement pour ce qui ressort des difficultés contractuelles causées par la crise sanitaire", est-il précisé.